



ASSOCIATION CULTURELLE KRISHNAMURTI FRANCE

7, rue du Général Guilhem, 75011 Paris Tél. 01 40 21 33 33
<http://www.krishnamurti-france.org> - ack@krishnamurti-france.org

COTISATION ANNUELLE 2023

- Je souhaite cotiser au tarif : 30€ normal 20 € réduit (ressources limitées)
 40 € couple
€ membre bienfaiteur (montant à préciser)

DON à l'ACK

- Je souhaite faire un don de la somme de € (montant à préciser)
(NB. Les dons ouvrent droit à des réductions d'impôts, nous consulter si besoin.)

Règlement de € en : espèces chèque mandat virement

NOM : Prénom :

NOM : Prénom :

couple (cocher et préciser les noms de chaque conjoint)

Adresse :

Tel/fax :

E-mail :

J'autorise l'ACK à communiquer mes coordonnées à d'autres membres ? oui non

Fait à : Signature :

le :

Votre **cotisation et vos dons** soutiennent les activités de l'Association Culturelle Krishnamurti. Cette association à but non lucratif a pour objet la diffusion de la pensée de J. Krishnamurti ainsi que de toutes les informations y afférant.

Votre cotisation vous permet aussi de :

- voter aux Assemblées Générales, participer par votre avis et vos idées au fonctionnement de l'association ;
- recevoir pour l'année en cours le Bulletin de la KFT, traduit en français ;
- recevoir les informations liées aux principales activités de l'association ;
- accéder à la rubrique *adhérent* du site de l'ACK ;
- participer à des forums de discussion sur Internet ;
- bénéficier d'un tarif adhérent aux rencontres organisées par l'ACK

Virements bancaires : IBAN **FR76 3000 3034 9000 0503 4232 079** BIC **SOGEFRPP**

Chèques ou mandats à établir à : « **Association Culturelle Krishnamurti** »

et à adresser avec ce coupon complété à : **ACK, 7 rue du Général Guilhem, 75011 PARIS.**

Votre cotisation et vos dons

permettent de soutenir l'action de l'association.

L'Association Culturelle Krishnamurti ne perçoit ni redevance, ni subvention.

Par ailleurs, nous veillons à ce que chacun puisse participer aux rencontres en instaurant des participations financières modérées lors des activités.

La poursuite et le développement de nos activités reposent donc entièrement sur le soutien et l'aide des membres et des sympathisants.

En ce qui concerne les soutiens financiers, le don à l'ACK est déductible des impôts à 66 % (au titre de l'intérêt général).

Toute contribution est la bienvenue ! Qu'elle soit financière (cotisation, dons), ou pratique, partage de temps et de compétences.